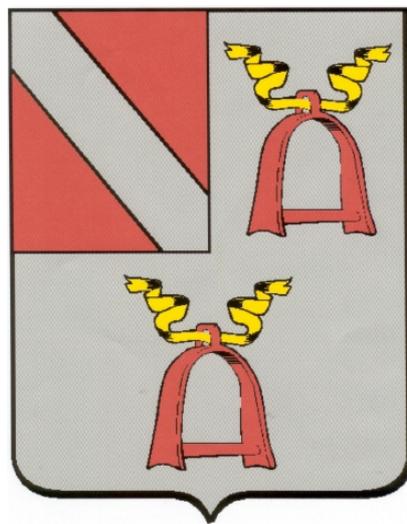


Programme de Politique Communale

2013-2018



Administration Communale de  
Hélocine

Le 28 février 2013

## En préambule :

**La majorité communale propose pour la législature 2013-2018 une politique de continuité des actions entreprises durant la précédente législature.**

Viendront s'ajouter à cette politique de continuité, des propositions « nouvelles » qui renforceront les structures existantes pour répondre efficacement, et encore mieux, aux besoins des citoyens, et selon les opportunités de **subventionnement** de gros projets des pouvoirs locaux.

**La majorité communale** propose pour la prochaine législature 8 Contrats d'avenir, 8 thématiques clés, qui font échos des besoins de la société d'aujourd'hui telle qu'elle doit être perçue au sein d'une commune résolument RURALE ! Pour bon nombre d'entre elles, il s'agira surtout de finaliser les projets toujours actuellement en chantier.

Au travers de ces thématiques clés, viendront se greffer aux projets proposés, des **actions plus transversales** dont l'objectif est de professionnaliser davantage les services communaux.

## Le contexte local :

Hélocine compte actuellement **près de 3.300** habitants. **Elle** fait partie de la Zone de police Brabant Wallon Est (avec les communes de Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies) **et relève du** Service Régional d'Incendie de Jodoigne. **Notre commune** est aussi partenaire d'un projet regroupant les 7 communes et CPAS de l'Est du Brabant Wallon visant la mise en place d'un service **supracommunal** (une première !) de Prévention et de Protection au travail dont les missions spécifiques **seront élargies** à la planification d'urgence.

Hélocine est également **affiliée** à l'Intercommunale du Brabant Wallon et bénéficie à ce titre des nombreux services offerts (vidéo screening de l'état des canalisations, expertises diverses, accompagnement dans la gestion de gros projets,...) et d'une prise en charge de la gestion de nos déchets ménagers.

Hélocine, sur les plans culturel et touristique, bénéficie d'un partenariat avec le GAL (Groupe d'Actions Local) « Culturalité en Hesbaye Brabançonne » avec six autres communes de l'Est du Brabant Wallon. Hélocine souhaite également renforcer les synergies déjà existantes entre la Commune et le Domaine Provincial.

Sur le plan de la fiscalité, bien que les taux de taxation soient relativement élevés (2600 centimes additionnels au Précompte Immobilier depuis cette année, et 8% à l'Impôt des Personnes Physiques), la fiscalité représente grosso

modo une recette communale équivalente à 450€/habitant, au même titre que la fiscalité à Incourt et Orp-Jauche et encore inférieure à Perwez et Jodoigne.

Ces données démontrent à quel point il est essentiel dans une petite commune rurale, d'une part de renforcer les partenariats et d'user intelligemment des ressources locales, et d'autre part de faire preuve d'ingéniosité financière afin d'autoriser la population à un maintien du niveau de vie actuel. Les communes apparaissent aujourd'hui, plus qu'avant, comme des facteurs essentiels de développement humain. C'est l'administration de la Commune qui détermine le cadre de vie de ses citoyens et le nombre de commodités et de possibilités de leur existence. Ainsi dépendent directement des communes le bon état, la propreté et l'aménagement de la voirie et sa praticabilité, ainsi que l'éclairage public et l'égouttage, la pression dans les conduites d'eau, les bonnes pratiques en matière d'urbanisme, l'enseignement fondamental, l'organisation de la police et des services d'incendie, la mise en place des principales infrastructures socio-culturelles et sportives et des cultes, l'aide aux plus démunis,...

Fort de ce constat, la politique de la législature et ses projets s'inscrivent donc, comme par le passé, dans une dynamique résolument tournée vers le développement durable, vers le citoyen, où chacun y trouvera sa place, jeunes et moins jeunes, dans un même souci de privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt du particulier.

# Programme de législation

## THEMATIQUE 1 : JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

### *A l'école, nous prônons :*

**Action 1 :** Poursuivre notre culture de la qualité, de l'excellence, voire de l'innovation, au travers d'outils pédagogiques performants: partenariats divers avec des acteurs de l'enseignement, informatisation (déjà bien entamée), travaux pratiques, voyages didactiques, expériences pilotes...

Ainsi l'école est un partenaire de la Commune dans plusieurs appels à projet. On peut déjà enregistrer une participation de l'école aux projets « Funérailles et Sépultures 2013 » et « A La Poubelle 2013 » pour lesquels des interventions techniques et citoyennes sont prévues.

**Action 2 :** Développer une offre de remédiation (type école des devoirs) en lien direct avec les enseignements dispensés; Poursuivre la culture du dialogue et de la participation entre Pouvoir Organisateur, Enseignants et Parents (association des parents);

**Action 3 :** Poursuivre notre politique de mise à disposition de locaux et d'infrastructures adaptés, tels des nouveaux sanitaires et préaux (travaux programmés et déjà financés pour 2013 dans le cadre des Travaux Prioritaires dans les Ecoles), des classes adaptées, une sécurisation plus accrue aux abords des écoles (et notamment la sécurisation du Brouc et des sorties des écoles – projet déjà planifié et financé en partie pour 2013), des équipes de surveillance renforcées...

### *En dehors de l'école, nous prônons :*

**Action 1 :** Maintenir un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes : création d'une Commission Consultative des Jeunes (CCJ) ou respect et tolérance sont aux centres des préoccupations

**Action 2 :** Leur offrir des locaux adaptés pour les pratiques sportives ou culturelles

(Projet 1) adaptation des infrastructures sportives actuelles du terrain de foot d'Opheylissem en salle polyvalente sportive et culturelle (intégrée dans la réflexion menée sur le devenir de la zone de parc, en partenariat avec le Domaine Provincial d'Hélécine)

(Projet 2) **terrains multisports** (projet en chantier dans le lotissement Godbille à Hampteau) et **zones de détente** (projet en chantier sur le site de la salle communale des fêtes de Linsmeau, où l'éclairage public sera également renforcé)

## THEMATIQUE 2 : PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Nos projets les plus spécifiques et qui touchent à la problématique de la petite enfance sont :

**Action 1 : l'accueil extrascolaire** (cette politique a été très largement couverte durant les six dernières années – de nombreuses initiatives nouvelles ont été mises en place grâce à une structure compétente, et qui ont mobilisé nos enfants durant toute l'année): maintien et amplification des activités existantes (plaine de vacances, garderies animées, services d'aides familiales, activités d'éveil, activités inter-générationnelles...), partenariats renforcés avec l'ONE et les acteurs locaux, renforcement des structures para communales en tant qu'acteurs des familles (Espace Jeunes 21, Musée Communal A. Pellegrin, ASBL **Complexe sportif communal...**)

### **Action 2 : l'accueil de la petite enfance**

la « crèche » communale devrait être opérationnelle au printemps 2014 (elle couvrira en partie les besoins) – les acteurs de terrains s'organiseront autour d'un mode de fonctionnement optimal pour garantir une bonne et saine gestion.

**Action 3 :** Favoriser les actions en faveur de l'accès au logement, et plus particulièrement l'accès à la propriété ! Les projets « d'ancrage communal » menés lors de la précédente législature offriront à Hélécin, dans ses trois villages, un parc de plus de 30 maisons et/ou appartements publics!

Pour ce qui concerne les projets privés d'immeubles à appartements ou de lotissements pour maisons unifamiliales, ils seront traités avec beaucoup de prudence et débattus sur leur opportunité et leur pertinence au sein de la **Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)** que nous renouvellerons pour la prochaine législature.

## THEMATIQUE 3 : PARTICIPATION CITOYENNE

*La participation citoyenne est une réalité et reste donc une priorité pour la prochaine législature. La législature précédente a vu la création de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), le Conseil Consultatif des Aînés (CCA).*

*De nombreux projets ont fait la part belle à l'information et à l'interpellation du citoyen : projet éolien, projet de création d'une zone d'activité économique mixte sur le parking désaffecté de l'E40, projet de plan intercommunal de mobilité. L'information au citoyen a été amplifiée à la fois au travers de communications fréquentes et structurées via les toutes-boîtes et grâce à l'outil que constitue le nouveau site web communal. Pour cette nouvelle législature, nous voulons :*

**Action 1 :** Maintenir les structures consultatives existantes et les intensifier (cf Commission Consultative des Jeunes) ;

**Action 2 :** Amplifier les campagnes d'information au citoyen au travers d'un journal communal « new look » revu et également accessible en version informatisée ;

**Action 3 :** Valoriser la vie de quartier (la dimension participative passe également par le soutien aux initiatives privées telles que fêtes locales, associations diverses...);

**Action 4 :** Stimuler les initiatives en matière d'amélioration du cadre de vie et ce au travers de partenariats renforcés avec les structures existantes que sont le GAL (Culturalité en Hesbaye Brabançonne) dans des domaines qui touchent à la fois au social, à la culture, au tourisme,... Il s'agira d'identifier la nature des besoins et des potentialités locales et de les inscrire dans des projets multiples comme des projets d'économie sociale (les titres-services, brico-dépanneur,...), projets liés au tourisme local (revitalisation déjà entamée du Musée Communal A. Pellegrin, partenariat en cours avec le Domaine Provincial d'Hélécine).

**Action 5 :** Par ailleurs, la population sera sollicitée dans un projet d'initiative communale en matière de développement rural. Le **Programme Communal de Développement Rural** (PCDR) a été initié en 2012. Sa mise en œuvre se poursuivra donc lors de la prochaine législature. Les enjeux sont multiples et d'envergure (transport durable ; énergie propre ; conservation et gestion des

ressources naturelles, et notamment la lutte contre la pollution ; inclusion sociale, et notamment la lutte contre la pauvreté et l'isolement ;...). La participation citoyenne est une obligation dans la définition des priorités communales dans les dix prochaines années ! Le PCDR constituera le véritable outil de diagnostic et de planification des investissements consentis en matière de développement rural.

**Action 6** : Par ailleurs, nous comptons investir dans un Plan Communal de Mobilité (PCM) où toutes les composantes (piétons, cyclistes, automobilistes, agriculteurs, PMR,...) et la modalité multiple et concertée seront au centre des débats. Le Plan Communal de Mobilité inscrira également dans ses objectifs la prise en compte de la problématique du charroi agricole et de l'entretien des chavées communales.

## THEMATIQUE 4 : LES AINES, ACTEURS A PART ENTIERE

*Les aînés ont bénéficié, pour la plupart, depuis six ans de nombreux services et activités multiples coordonnées au niveau communal.*

Nous voulons donc poursuivre cette politique volontaire et avant-gardiste en matière :

**Action 1 : Du maintien du Conseil Consultatif des Aînés et en prolongeant l'offre** (la palette) d'activités (déjà très nombreuses) mises en place ;

**Action 2 : De l'intensification des lieux et des partenaires d'activités intergénérationnelles** (Syndicat d'Initiative, Musée Communal A. Pellegrin, Domaine Provincial, Culturalité en Hesbaye Brabançonne...);

**Action 3 : D'assurance à une participation la plus large possible aux activités** par des services d'aides multiples (taxi social, accompagnement social...)

La politique en faveur des aînés, c'est aussi des **services de soins à domicile d'excellente qualité**. Ca passe par la mise en place d'une (**Action 4**) **structure efficace de gestion et de coordination de ces soins** (entre tous les acteurs de terrain).

Par ailleurs, nous voulons aussi **privilégier les politiques locales qui favorisent à nouveau le maintien des personnes âgées à leur domicile**. (**Action 5**) Nous maintiendrons donc nos initiatives sociales (plan canicule, plan grand froid, service d'aide familiale,...). Nous proposerons également la création d'un **service de taxi social** (**Action 6**).

## THEMATIQUE 5 : AMENAGEMENT DURABLE ET HARMONIEUX DU TERRITOIRE

Nous avons lors de la précédente législature largement contribué à faire de l'aménagement du territoire une **politique concertée** sur le plan des stratégies et priorités à mettre en œuvre au niveau communal au travers de la mise en place de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (**CCATM**). La commune associe aux grands projets de développement du territoire, les décideurs qu'ils soient politiques, citoyens ou administratifs (service du fonctionnaire délégué). Cette politique concertée trouvera toute sa légitimité à l'endroit du **Programme Communal de Développement Durable**.

**Action 1** : Nous mettrons également à destination du citoyen notre « **guide de l'urbanisme en milieu rural** » véritable vade-mecum des « bons gestes » en matière d'urbanisme. Ainsi **la majorité communale a-t-elle décidé d'axer ses projets d'aménagement du territoire** autour de la définition de noyaux d'habitats (lieux privilégiés de densification « urbaine ») dans un cadre raisonné et raisonnable qui assure un développement d'espaces de vie conviviaux et préservent et valorisent le patrimoine local et les paysages ruraux ! **Intégration paysagère, économie d'énergie, impact environnemental** sont les principaux critères pris en compte dans l'évaluation d'un projet.

L'aménagement du territoire, c'est aussi faire des choix stratégiques en matière de **développement économique** ! La réhabilitation des sites désaffectés (logement public sur le site désaffecté du Commerce de carburant Dethiège, zone d'activité économique sur le parking désaffecté de l'E40) doit être génératrice d'activités nouvelles et en phase avec le souci d'un développement harmonieux du territoire.

**Action 2** : Développement d'un parc d'activités économiques à Hélécinne sur le parking désaffecté de l'E40 (intégration dans le projet d'un Centre Service Auxiliaire, en partenariat avec l'Intercommunale du Brabant Wallon).

L'aménagement du territoire, c'est aussi le maintien et la sauvegarde de notre patrimoine (populaire) wallon.

**Action 3** : **Maintien et Sauvegarde DU PATRIMOINE COMMUNAL**, via des projets de rénovation et d'embellissement des sites communaux remarquables (vieux cimetière d'Opheylissem, chapelles, Eglises (et en particulier l'Eglise

Saint-Sulpice, et son projet en cours de rénovation de la tour et de ses abords), petit patrimoine (pompe place d'hamtia,...), Musée Communal A. Pellegrin, ... certains d'entre eux en articulation avec les développements envisagés du Domaine Provincial d'Hélécine, pour lequel un Règlement Urbanistique et Environnemental (RUE) est en cours d'élaboration.

## THEMATIQUE 6 : SECURITE ROUTIERE ET MOBILITE RESPONSABLE :

La **mobilité** est également un point essentiel du programme d'actions politiques de la prochaine législature. Nous avons et voulons poursuivre notre politique en matière de protection des usagers les plus faibles – cyclistes et piétons – : création de pistes cyclables suggérées, réfection de trottoirs (**Action 1 : plan trottoir** qui touchera dès 2013 la RN64 entre la rue du Centre et la rue de Pellaines, et le lotissement Godbille), éclairage de passages pour piétons, ... Nous avons et continuerons à prendre un ensemble de dispositions en vue de ralentir les usagers automoteurs dans nos rues en y intégrant du mobilier urbain, en créant des dispositifs ralentisseurs, en ajoutant des radars préventifs et répressifs...

**Action 2** : Nous mettrons en œuvre durant cette législature un **plan communal de mobilité** (PCM) car la problématique de la mobilité et du stationnement doit être traitée de manière globale.

Les objectifs du plan seront de trouver les solutions

- (1) pour ralentir les automobilistes;
- (2) pour assurer des transports multimodaux aussi bien aux piétons, cyclistes, Personnes à Mobilité Réduite, automobilistes et charrois agricoles;
- (3) Pour répondre par des actions concrètes à la problématique du stationnement dans la plupart de nos voiries communales.

Nous agissons également au travers des actions suivantes :

**Action 3** : soutenir les usagers les plus faibles (développement de la mobilité douce) ;

**Action 4** : tenter de coordonner au mieux l'offre de transports en commun et la prise en compte des besoins ;

**Action 5** : maintenir et renforcer la mobilité scolaire ;

**Action 6** : lutter contre les incivilités routières ; pour nous y aider, il s'agira d'une part de coordonner nos actions avec celles des services de la Zone de Police (renforcement de la présence policière sur le terrain), et d'autre part de

« multiplier » les outils de contrôles préventifs et répressifs qui ont un réel impact sur l'utilisateur ;

**Action 7 : maintenir notre plan pluriannuel de rénovation des voiries** (sont déjà planifiés les travaux de rénovation de la rue du Centre, de la rue Saint-Job, de la rue de Hampteau vers Libertange – seront considérés comme prioritaires les **travaux de rénovation de la rue des Juifs et des filets d'eau dans la rue Sainte-Anne**).

## THEMATIQUE 7 : RESPECT DES NORMES DE VIE EN SOCIETE ET SECURITE

Le respect des normes de vie en société et la sécurité des biens et des personnes obéissent à des règles établies au travers du **règlement général de police** que nous voulons en constante évolution alimentée des problèmes que nous rencontrons au quotidien (cf problématique des chiens dangereux et nuisances sonores). **Ce sont les élus qui participent à l'écriture du règlement général de police** au travers d'un plan zonal d'actions sécuritaires du citoyen. Ce sont les forces de police de la Zone de Police qui doivent le faire respecter ! C'est une de leur mission fondamentale à laquelle nous entendons accorder une priorité absolue !

**Cela passera nécessairement par une présence accrue de « policiers » ou « agents assermentés » sur le terrain !**

## THEMATIQUE 8 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Nous voulons inscrire, conformément à l'agenda 21 local, le **développement durable** dans toutes les missions d'une commune rurale.

Comme actions concrètes, nous proposons les projets suivants :

**Action 1** : favoriser la biodiversité (et principalement dans les chavées communales à réhabiliter et à rendre compatibles avec l'agriculture actuelle) ;

**Action 2** : lutter contre les incivilités environnementales (maintien de l'agent « constatateur » des infractions environnementales) et favoriser le tri sélectif des déchets et leur valorisation (déchets issus de l'activité des services techniques communaux) ; Ca passe aussi par une conscientisation de la population au travers d'actions de terrain (printemps propre, A La Poubelle) encadrées.

**Action 3** : inciter à une gestion collective des eaux usées au travers d'un réseau d'égouttage qui couvre presque l'ensemble du territoire communal (travaux de pose du collecteur et travaux de construction de la centrale d'épuration)

**Action 4** : économiser l'énergie (la plupart des infrastructures communales ont bénéficié durant la précédente législature de travaux importants d'isolation et de systèmes de chauffages performants – plans UREBA). L'économie d'énergie passe également par des systèmes alternatifs de production d'énergie (panneaux solaires thermiques et photovoltaïques). Nous les envisagerons dans les projets futurs de réhabilitation ou rénovation des infrastructures communales. Les bâtiments « gros consommateurs » d'énergie feront l'objet d'un audit énergétique dans la définition des moyens pertinents à mettre en œuvre en vue d'économiser l'énergie (le Hall sportif a pu bénéficier d'un audit énergétique en 2011) ;

**Action 5** : mieux coordonner l'utilisation des espaces verts et de culture **en concertation avec le monde agricole** (que nous voulons préserver) et pour répondre au problème des inondations (poursuite des activités menées pour protéger les espaces urbains contre les coulées de boues et/ou inondations telles un renforcement de l'égouttage, la création de mini-bassins d'orages artificiels, la création de fossés drainants, le curage des avaloirs et des cours d'eau, la pose de fascines...)

Nous voulons aussi être un partenaire du citoyen dans le respect et l'entretien de son environnement au travers d'actions concrètes permanentes:

**Action 6** : accompagner les citoyens dans l'octroi de prêts à 0% pour des travaux liés aux économies d'énergie ;

**Action 7** : maintenir le service de broyage des déchets verts à domicile ;

**Action 8** : accompagner le citoyen dans la gestion de ses déchets (collecte à la demande pour les encombrants, collecte à la demande pour les déchets verts...);

**Action 9** : maintenir la journée de l'arbre et les conseils avisés d'un horticulteur.

**Parallèlement aux thématiques spécifiques décrites ci-avant dans notre programme d'actions communales pour la prochaine législature, nous voulons également mettre l'accent sur la politique plus transversale que nous devons mener au quotidien dans des aspects qui touchent à la gestion du personnel, à la logistique et aux infrastructures communales.**

## **THEMATIQUE TRANSVERSALE 1 : LE PERSONNEL**

La nouvelle législature sera indéniablement marquée du nouveau décret qui ambitionne de professionnaliser davantage l'organisation des administrations locales. Parmi les objectifs visés, outre le changement d'appellation du secrétaire communal (qui deviendra un « directeur général ») et du receveur communal (qui deviendra un « directeur financier »), il s'agira d'une part de confier à l'actuel secrétaire communal des missions renforcées de coordination des services communaux (exécution des axes politiques, préparation des dossiers, présidence du comité de direction, mise en place d'un système de contrôle interne, évaluation du personnel, ...) et d'autre part de confier à l'actuel receveur communal (aujourd'hui toujours un receveur régional pour Héléchine) un rôle d'inspecteur des finances locales (avis requis en amont de toute procédure à dossier qui impacte les finances communales, formulation d'initiatives susceptibles d'accroître l'efficacité des moyens,...). Il s'agira donc de rôles plus stratégiques qui nécessiteront la mise en place d'outils ou procédures dont certains sont déjà opérationnels sur le terrain à Héléchine (organigramme des services communaux en 5 directions, avec pour chaque d'entre elles un directeur administratif déjà identifié). Pour répondre à ces objectifs, et en terme d'efficacité, nous nous engagerons dès que possible dans une procédure de recrutement d'un receveur local (futur directeur financier) en lieu et place de l'actuel receveur régional, et qui assumera cette fonction dans nos deux organes de gestion que sont la Commune et le CPAS.

**Les défis en matière de politique du personnel à Héléchine seront donc intimement liés à la définition des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés dans la déclaration de politique générale. Ca touche aussi bien la formation du personnel que le recrutement et son évaluation, en marge d'un contrôle budgétaire précis et actualisé.**

## THEMATIQUE TRANSVERSALE 2 : LA LOGISTIQUE

Les nombreuses missions qui incombent aux communes nécessitent à la fois des compétences dans le chef des agents communaux impliqués mais aussi des outils professionnels et adaptés qui permettront de répondre efficacement aux problématiques visées.

Les outils informatiques mis à disposition du personnel répondent aujourd'hui à cet objectif d'adéquation des moyens aux problèmes posés. Il s'agira néanmoins d'en conserver le up-dating et d'y accorder toute l'attention voulue dans l'acquisition éventuelle de nouvelles technologies de traitement des données, de gestion de l'information, de l'archivage, de communications interne et externe. La Commune dispose aujourd'hui d'un site web actualisé et performant en évolution constante et qui permet une information au citoyen en ligne directe avec les procédures et décisions prises par le pouvoir communal, et qui impactent leur quotidien.

A noter que l'administration communale peut compter dans l'accomplissement de ses missions au quotidien d'aides spécifiques au travers de réseaux d'initiatives qui traitent et partagent l'ensemble des problématiques communales. L'intercommunalité peut aller jusqu'à la mise en place de services communs. Ainsi, en 2014, Hélécine pourra bénéficier d'un service intercommunal de Prévention et de Protection des travailleurs et qui assurera également la mission de Planification d'Urgence dévolue aux structures locales, au même titre que les services du Gouverneur de la Province, à l'échelon provincial.

La logistique, ce sont également les outils mis à disposition des travailleurs, du personnel enseignant et du service technique communal, qui dépendent directement des communes. De gros efforts ont été faits pour permettre à nos classes de disposer des outils pédagogiques adaptés au projet pédagogique de l'établissement (informatisation, accès à internet, bibliographie, outils pour la pédagogie d'éveil, la psychomotricité, l'éducation physique,...). Nous poursuivrons dans cette voie.

Un poste important de la logistique des Communes concerne le service technique communal. Un inventaire des moyens actuels démontre la nécessité d'assurer un suivi technique (entretien) et un remplacement récurrent des véhicules et petits matériels qui permettent à nos ouvriers d'effectuer leurs missions quotidiennes. Ainsi en 2013, est déjà planifié l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse. Un plan de renouvellement du charroi communal sera établi en marge des moyens budgétaires disponibles et en fonction d'opportunités et de nécessités clairement identifiées.

## THEMATIQUE TRANSVERSALE 3 : LES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Gérer une commune, c'est aussi gérer son patrimoine immobilier. Cela a été une priorité de la législature précédente, à la fois centrée sur la mise en conformité « sécurité-incendie » des bâtiments communaux, mais aussi sur leurs performances énergétiques, et sur l'extension des missions communales et des écoles nécessitant de nouveaux locaux adaptés, et en perspective d'une utilisation plus rationnelle des bâtiments communaux.

En sus des projets déjà identifiés dans les axes thématiques (crèche communale, logements publics, infrastructures scolaires,...), nous pouvons déjà inscrire, à ce stade de la réflexion, quatre chantiers : deux concernent la mise en conformité sécurité-incendie « dernière phase » de bâtiments communaux : le hall omnisports et le bâtiment des services administratifs et de l'accueil à la population. Pour ce dernier, une attention toute particulière lors des travaux de mise en conformité sera portée à la création d'un espace d'archivage plus professionnel des actes administratifs de la commune, et de sa performance énergétique, au travers de travaux de rénovation des châssis et de l'isolation du bâtiment (plan UREBA 2013). Un troisième chantier concerne une extension du hangar du service technique communal destinée à servir de hall de stockage du matériel et des produits divers (sel d'épandage, goudron à froid, produits phytosanitaires,...). L'étude de faisabilité sera initiée dès le printemps 2013. Enfin le quatrième chantier concerne la rénovation (et la réaffectation) de la cure de Linsmeau en regard des perspectives de rationalisation des moyens dévolus au culte, en étroite collaboration avec les fabriques d'Eglise et l'Archevêché.

## CONCLUSIONS :

L'ensemble des actions programmées dans notre politique de législature obéira à un planning (voir ci-après) et qui sera actualisé en fonction (1) des impositions faites aux communes par l'autorité supérieure, (2) des éventuelles opportunités qui se présenteraient aux communes (et notamment en terme de subsides), (3) des contrôles budgétaires que nous voulons fréquents et précis, et (4) des risques et pertinences évalués lors des études de faisabilité.

En effet, chaque nouveau projet fera l'objet d'une étude préalable de faisabilité qui démontrera sa pertinence par rapport aux besoins exprimés, sa réalisation dans le temps et dans les moyens budgétaires disponibles. Ce n'est bien évidemment qu'au terme de cette étude de faisabilité que le projet entrera dans sa phase de concrétisation. Ces étapes apparaissent clairement dans le planning détaillé des actions retenues dans notre politique de législature.

Il s'agit donc bien d'un plan stratégique « glissant », qui offre l'avantage d'une certaine souplesse, et qui sera rediscuté sur base annuelle dans une même optique de maintien des politiques (axes thématiques) prioritaires identifiées.